Code de conduite fournisseurs

Behaven existe pour encourager des comportements bénéfiques à la société et à la planète. Nous le faisons en travaillant avec des gouvernements, des entreprises et des ONG pour mettre les sciences comportementales au service d'un changement positif et durable. Nous attendons de nos fournisseurs, y compris les sous-traitants et leurs chaînes d'approvisionnement, qu'ils respectent les standards éthiques, sociaux et environnementaux définis dans ce Code de conduite. La conformité est évaluée dans le cadre de notre processus de due diligence.

→ Protection de l'environnement

Les fournisseurs doivent :

- Se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables.
- Promouvoir la responsabilité environnementale et l'efficacité dans l'utilisation des ressources (énergie, eau, papier, gestion des déchets).
- Favoriser l'utilisation de biens et services à faible impact environnemental.

→ Esclavage moderne et pratiques de travail

Les fournisseurs doivent :

- Interdire toute forme de travail forcé, asservi ou lié à la traite.
- Garantir l'absence de travail des enfants.
- Respecter la liberté d'association et le droit à la négociation collective.
- Assurer des conditions de travail sûres, hygiéniques et adaptées.
- Respecter les lois nationales relatives aux horaires de travail, heures supplémentaires et périodes de repos.
- Verser au minimum le salaire légal, sans discrimination, avec des retenues toujours consenties librement par l'employé.

→ Signalement (whistleblowing)

Les fournisseurs doivent disposer d'un mécanisme confidentiel permettant aux employés de signaler leurs préoccupations, protéger les lanceurs d'alerte contre toute représaille (sauf en cas d'intention malveillante) et garantir un traitement équitable et transparent.

→ Lutte contre la corruption

Les fournisseurs ne doivent en aucun cas recourir à la corruption, aux pots-de-vin, aux paiements de facilitation ou à toute autre pratique destinée à influencer indûment une décision ou obtenir un avantage.

→ Standards dans la chaîne de production

Les fournisseurs doivent :

- Soutenir les conditions du commerce équitable lorsque disponibles.
- Sélectionner leurs sous-traitants via des processus ouverts et équitables autant que possible.
- Agir avec intégrité, notamment via une comptabilité transparente.
- Éviter les conditions contractuelles insoutenables ou abusives et toute exploitation de position dominante.

→ Confidentialité et protection des données

Les fournisseurs doivent protéger les données personnelles et les informations confidentielles contre tout accès, utilisation, perte, altération ou destruction non autorisés.

→ Conduite sur les réseaux sociaux

Les fournisseurs doivent éviter tout comportement irrespectueux, harcelant, diffamatoire, discriminatoire ou autrement prohibé sur les plateformes de médias sociaux.

→ Engagement du fournisseur

Fournisseur : _____
Signature : _____
Entreprise : _____
Date : _____